

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Compte rendu du 19 juin 2017

PARTICIPANTS

Présents :

Philippe MAHE, Préfet de Meurthe-et-Moselle, Imed BENTALEB, sous-préfet en charge des Affaires économiques représentant le Préfet de Meurthe-et-Moselle

Membres élus

Christine BERTRAND, Jean BOONEN, Marie-Christine BOUDOT-DESHONS, André CARLOTTI, Daniel CERUTTI, Jacques-Philippe CHEVALIER, Marie-Jo DAVANZO, Marie DE METZ NOBLAT, Christian FAIVRE, Hervé GARNIER, Pierre GRILLOT, Jacques HENRION, Brigitte MEYER, Stéphane MORETTI, François PELISSIER, Philippe PERRIN, Daniel RODER, Gilles SCHAFF, Nathalie UDASSE

Membres associés

Béatrice CUIF-MATHIEU, Valérie CREUSOT-RIVIERE, Richard ENGEL, Marie-Caroline ORLUC,

Conseillers techniques

Thierry GIGOUT, Colette HEISSER, Alex MÜLLER, Sébastien PLAID

Personnes qualifiées

Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy, Daniel DUPONT, Directeur régional Banque de France, Ophélie DIEUDONNE, Chargée de Mission Tutelle des CCI DIRECCTE,

Permanents

Natalia FONTENEAU, Chef de Cabinet, Lina GILSON, Directrice Générale, Christine LACOSTE, Assistante de la Directrice Générale, Eric TAVERNE, Directeur de Cabinet, Laurent PERREIN, Responsable Administratif et Financier, Gilles ROUX, Directeur Services aux Entreprises et aux Territoires, Olivier SIMON, Directeur Aménagement et Infrastructures

Invités

Laurent BERARD, KPMG

Excusés :

Membres élus

Philippe AUBRY, Arnaud HABRANT, Denis HEFTRE, Jean-Louis KAYSER, Valérie LUNGBROGLIA, Delphine MANZANO, Adeline MASSON-THOMAS, Marianne MAURICE, Véronique MILLET, Laurence REBECK, Didier VAUCOIS

Membres associés

Pascal CARRERAS, Valérie CALAMIA, Philippe DURST, Jean-Sébastien MENGIN, Stéphanie TABOUILLOT, Joel VIGNERON

Conseillers techniques

Philippe DUPONT, Blandine OZDEMIR, Philippe REGNIEZ

Personnes qualifiées

Aurélien DAUBAIRE Directeur Régional INSEE Lorraine, Gérard RENOUEAU, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Eric THORR, Administrateur Adjoint DGFIP, Alban VIBRAC, Président de la CGPME de Meurthe-et-Moselle

Invité

Gilbert STIMPFLIN, Président de la CCI Grand Est, Jérôme KEIFFER, KPMG

Absents :**Membres élus**

Patricia GUIRLINGER, Jérôme KIEFFER, Stéphane ROBERT-GRANDJEAN

Membres associés

Olivier BERTRAND, Marie-Hélène BRION, Astrid CANADA, Fabrice CHARTREUX, Olivier LOUE, Philippe MARCHAND

Conseillers techniques

Vincent BARBARAS, Marie CANTON, Laurine DEBACKER JOBERT, Nicole GIRARD,

Personnes qualifiées

Jean ARNOULD, Président UIMM Lorraine, Michel BEDU, Président de la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière ; Jean-Paul DAUL Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, Philippe DIDELOT Directeur de la DIRECCTE unité territoriale 54, Claude D'HARCOURT, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé; Roland ESCH, Président du Tribunal de Grande Instance de Nancy, Gérard HOLZHAMMER, Président du Conseil des Prud'hommes de Nancy , Martial MUNIER, Président de la Délégation Meurthe-et-Moselle UIMM Lorraine,

SOMMAIRE

1	Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 mars 2017	6
2	Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2016 de la CCI	6
2.1	Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2016 de la CCI	6
2.2	Examen des comptes annuels 2016 du Centre de Formation des Apprentis	6
2.3	Examen des comptes annuels 2016 du Centre de Formation des Apprentis Régional Adapté de Lorraine	6
3	Appels à cotisation.....	8
3.1	CCI Entreprendre en France : Appel à contribution au titre de l'année 2017 du montant de 5 370 €.....	8
3.2	AchatVille : Appel à cotisation au titre de l'année 2017 du montant de 1 500 €.....	8
4	Demandes de subvention	9
4.1	Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat: demande de subvention du montant de 1 500 euros	9
5	Demandes de désignations.....	9
5.1	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites en formation « publicité » (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : demande de désignation d'un membre suppléant	9
5.2	Comité Local des Usagers Professionnels (Direction Générale des Finances publiques) : demande de désignation d'un membre suppléant	9
5.3	Lorraine Active : désignation d'un membre suppléant	10
5.4	Contrat de ruralité Pays du Bassin de Briey (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire et membre suppléant.....	10
5.5	Contrat de ruralité du Lunévillois (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire et membre suppléant.....	10
5.6	Contrat de ruralité Pays Terres de Lorraine (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire et membre suppléant.....	10
5.7	Contrat de ruralité Pays Val de Lorraine (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire et membre suppléant	11
5.8	Commission d'indemnisation amiable des travaux de la ligne 2 (Métropole du Grand Nancy) : désignation d'un représentant	11
5.9	Commission départementale des Impôts Directs et des Taxes sur le Chiffre d'Affaires (DDFIP) : désignation d'un membre suppléant supplémentaire.....	11
5.10	Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels – CDVLLP (DDFIP de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Colette HEISSER	12
5.11	Commission départementale des impôts directs locaux – CDIDL - (DDFIP de Meurthe-et-	

Moselle) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Sébastien MENGIN	12
6 Avis de la CCI sur les documents de projets d'urbanisme	12
6.1 PLU de Rosières aux Salines (C.C. des Pays du Sel et du Vermois)	13
6.2 PLU de Vigneulles (C.C. Meurthe Mortagne Moselle).....	14
6.3 PLU d'Emberménil (C.C. de Vezouze en Piémont).....	14
6.4 PLU de Xousse (C.C. de Vezouze en Piémont)	15
6.5 PLU de Flavigny sur Moselle (C.C. de Moselle et Madon).....	15
6.6 PLU de Ménil la Tour (C.C. Terres Toulaises).....	16
7 CCI Métropolitaine.....	17
8 Forum Economique 2018	17
9 OREE.....	18
10 Pôle Entrepreneurial.....	18
11 Sport en Entreprise.....	18
12 Questions diverses	19
12.1 Territoire du Toulinois : désignation de Daniel CERUTTI pour le poste de référent adjoint du territoire du Toulinois en remplacement de Fabrice CHARTREUX	19
12.2 Règlement des Achats	19
12.3 Délégations de signature	20
12.4 Immeuble sis Viaduc Kennedy à Nancy - Création d'une Société Civile Immobilière et transfert du bien aux CCIT lorraines.....	20

Annexes

Annexe 1 : Plaquette de présentation du Budget Exécuté 2016

Annexe 2 : Synthèse du Budget Exécuté 2016

Annexe 3 : Appel à cotisation CCI Entreprendre en France

Annexe 4 : Appel à cotisation AchatVille

Annexe 5 : Demande de subvention CCT Lunéville à Baccarat (Pôle Bijou)

Annexe 6 : Projet de Convention OREE

Annexe 7 : Projet de statuts OREE

Annexe 8 : Règlement des achats CCI Grand Est

Annexe 9: Délégations de signature

Annexe 10 : Création SCI Viaduc Kennedy

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en Assemblée Générale le lundi 19 juin 2017, à 18h dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy.

Le président salue la présence de Monsieur le préfet Philippe MAHE, Monsieur le sous préfet en charge des affaires économiques Imed BENTALEB, Daniel DUPONT, Directeur Banque de France, Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy.

Le Président présente les excuses d'Alban VIBRAC, Président de la CPME de Meurthe-et-Moselle, Gérard RENOUD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Eric THORR, DDFIP.

Le Président François PELISSIER rappelle les derniers événements de la CCI :

- Expo faïencerie en avril-mai Espace Gruber,
- Prestige Transition Numérique le 4 Mai avec Orange et Grand Est Numérique
- Prestige Coaching professionnel avec l'association des coachs professionnels le 16 mai,
- La signature d'une convention avec le réseau Ducretet le 19 mai (labellisation de notre plateau de formations aux métiers de la fibre optique),
- Les rencontres Consuls entreprises le 1^{er} juin (30 pays représentés, 250 rendez-vous BtoB...),
- Le stand à la Foire exposition de Nancy
- L'accueil du rendez-vous des commerces le 12 juin,
- La présentation du Port de Zeebrugge le 14 mai dans le cadre de l'ouverture ce mois de la ligne à conteneurs Plateforme multimodale SE3M de Nancy-Champigneulles-Bettembourg puis les grands ports du nord.

Le Président informe des événements en cours et à venir :

- Grande semaine commerciale en centre ville de Nancy du 17 au 24 juin
- Signature d'une convention de formation avec Saint Gobain PAM le 30 juin, suivie de notre AG métropolitaine
- Business Cool Festival 2017, fer de lance de notre axe sport & entreprise : tournoi de football, rugby, courses, challenge teambuilding, concerts, bbq... et une nouveauté cette année très attendue le Kolb Lanta des entreprises... dans laquelle je ne doute pas que les élus de la CCI pourraient exceller.

Parmi les entreprises déjà engagées : Acoris, Banque Kolb, Yzico, WIG, Perrenot, Grand Nancy Congrès, Saint Hubert, Dupont Medical, Crown Bevcn, Aubade, Banque de France, Loraplast, Iello, Socam....

Diffusez l'information autour de vous, dans vos réseaux pour que nous dépassions allègrement les 2000 participants.

- Jury du 1^{er} concours de France des PME : participez aux Trophées PME - Bougeons-nous ! C'est Brigitte (Meyer) qui en fera partie courant août, n'hésitez pas à participer et faire participer les entreprises de Meurthe-et-Moselle. Du lundi 15 mai au vendredi 28 juillet 2017, inscrivez votre PME au 1^{er} concours de France des PME : les Trophées PME Bougeons-Nous ! Le jury Grand Est se réunira comme chaque année en Août à la CCIT 54.
- Lancement de la campagne de recrutement des Offreurs de solutions pour l'industrie du Futur, infos sur notre site internet
- Réalisation d'un Livre « L'Excellence en Meurthe-et-Moselle – le savoir-faire des

entreprises ». Sortie en janvier 2018, objectif 100 portraits, déjà 70 actés.

1 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 mars 2017

Tous les membres ont été destinataires par mail du projet de compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 mars 2017 et le soumet à votre approbation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 mars 2017.

2 Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2016 de la CCI

Annexe 1 : Plaquette de présentation du Budget Exécuté 2016

Annexe 2 : Synthèse du Budget Exécuté 2016

2.1 Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2016 de la CCI

Marie-Jo DAVANZO, Trésorière présente à l'aide des slides le Budget exécuté et les comptes annuels 2016 de la CCI.

Le Budget Exécuté et les comptes annuels 2016 de la CCI, tels que présentés, ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances du 29 mai 2017 et du Bureau du 29 mai 2017

2.2 Examen des comptes annuels 2016 du Centre de Formation des Apprentis

Le Centre de Formation des Apprentis fait l'objet d'une comptabilité distincte comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe, avec obligation de certification des comptes par un commissaire aux comptes. Il convient de faire délibérer l'Assemblée Générale de manière spécifique sur ces comptes.

Présentation des comptes annuels 2016 du Centre de Formation des Apprentis.

La Commission des Finances du 29 mai 2017 et le Bureau du 29 mai 2017 ont donné un avis favorable sur les comptes tels que présentés.

2.3 Examen des comptes annuels 2016 du Centre de Formation des Apprentis Régional Adapté de Lorraine

Le Centre de Formation des Apprentis Régional Adapté de Lorraine fait l'objet d'une

comptabilité distincte comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe, avec obligation de certification des comptes par un commissaire aux comptes. Il convient de faire délibérer l'Assemblée Générale de manière spécifique sur ces comptes.

Présentation des comptes annuels 2016 du Centre de Formation des Apprentis Régional Adapté de Lorraine

La Commission des Finances du 29 mai 2017 et du Bureau du 29 mai 2017 ont donné un avis favorable sur les comptes tels que présentés.

En l'absence de Marianne MAURICE, Présidente de la Commission des Finances, Marie-Jo DAVANZO, Trésorière donne lecture de l'avis de la Commission des Finances :

"La Présidente et les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 29 mai 2017 pour examiner les comptes 2016 présentés par le responsable Administratif et Financier Laurent PERREIN. Ils ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils leur ont été présentés".

- Lecture du rapport général sur les comptes 201 de la CCI
par Laurent BERARD, Commissaire aux Comptes

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre sur :

- *Le contrôle des comptes annuels de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *La justification de nos appréciations ;*
- *Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier et transmis à la Commissions des Finances pour avis. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et des informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de votre Chambre à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1 de l'annexe qui décrit l'impact de la régionalisation sur le traitement comptable des opérations liées à l'activité formation.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la

justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Président demande s'il y a des remarques, des questions sur le Budget Exécuté et les compte annuels 2016.

Dans la négative, le Président François PELISSIER soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le Budget Exécuté et les compte annuels 2016.

Le Budget Exécuté et les comptes annuels 2016 sont adoptés à l'unanimité.

3 Appels à cotisation

Annexe 3 : Appel à cotisation CCI Entreprendre en France

Annexe 4 : Appel à cotisation AchatVille

Lina GILSON présente les appels à cotisation.

3.1 CCI Entreprendre en France : Appel à contribution au titre de l'année 2017 du montant de 5 370 €.

Pour mémoire : Le montant de la cotisation est calculé en fonction du nombre de ressortissants.
Pesée 2016 CCI de Meurthe-et-Moselle : 23 395.

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable au paiement de cette cotisation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation du montant de 5 370 euros à CCI Entreprendre en France.

3.2 AchatVille : Appel à cotisation au titre de l'année 2017 du montant de 1 500 €

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable au paiement de cette cotisation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation du montant de 1 500 euros à AchatVille.

4 Demandes de subvention

Annexe 5 : Demande de subvention CCT Lunéville à Baccarat (Pôle Bijou)

Le Président François PELISSIER présente la demande de subvention.

4.1 Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat: demande de subvention du montant de 1 500 euros

Par son courrier en date du 27 avril 2017, le Président de la CCT du Territoire de Lunéville à Baccarat sollicite le soutien de la CCI pour une série de manifestations au cours de l'année 2017 dédiées aux métiers d'art et organisées par le Pôle Bijou à Baccarat.

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable au paiement de cette subvention.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le versement de la subvention du montant de 1 500 euros à la CCT du Territoire Lunéville à Baccarat.

5 Demandes de désignations

Le Président François PELISSIER présente les demandes de désignations.

5.1 Commission départementale de la nature, des paysages et des sites en formation « publicité » (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : demande de désignation d'un membre suppléant

Pour mémoire :

Titulaire : Olivier BERTRAND

Proposition : Erwan BERNARDE

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée

5.2 Comité Local des Usagers Professionnels (Direction Générale des Finances publiques) : demande de désignation d'un membre suppléant

Pour mémoire :

Titulaire : Stéphane MORETTI

Proposition : Jean-Sébastien MENGIN

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée

5.3 Lorraine Active : désignation d'un membre suppléant

Pour mémoire :

Titulaire : Isabelle MALGLAIVE

Proposition : Arnaud HABRANT

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée

5.4 Contrat de ruralité Pays du Bassin de Briey (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire et membre suppléant

Proposition :

Titulaire : Jacques HENRION

Suppléant : Adeline MASSON THOMAS

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée

5.5 Contrat de ruralité du Lunévillois (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire et membre suppléant

Proposition :

Titulaire : Olivier BERTRAND

Suppléant : Jean-Louis KAYSER

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée

5.6 Contrat de ruralité Pays Terres de Lorraine (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire et membre suppléant

Proposition :

Titulaire : Philippe PERRIN

Suppléant : Daniel CERUTTI

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée

5.7 Contrat de ruralité Pays Val de Lorraine (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire et membre suppléant

Proposition :

Titulaire : Daniel RODER

Suppléant : Delphine MANZANO

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée

5.8 Commission d'indemnisation amiable des travaux de la ligne 2 (Métropole du Grand Nancy) : désignation d'un représentant

Par délibération du 28 septembre 2012, la Communauté urbaine du Grand Nancy a décidé de mettre en place une Commission d'indemnisation à l'amiable des commerçants pour évaluer les préjudices créés pendant les travaux de la ligne 2, notamment aux abords des places Charles II et Thiers à Nancy.

Cette Commission, composée de représentants de la CCI, Chambres de Métiers, de la Trésorerie Générale, de l'association Les Vitrites de Nancy, ainsi que de la Communauté urbaine, a ainsi traité les demandes d'indemnisation formées par les commerçants au cours de ces dernières années.

Les travaux de réalisation de la ligne 2 sont désormais achevés mais quelques demandes d'indemnisations ont été réceptionnées en début d'année.

Par son courrier en date du 4 mai 2017, Le Président de la Métropole du Grand Nancy sollicite la CCI pour désigner un représentant pour siéger à cette commission.

Proposition : Brigitte MEYER

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée

5.9 Commission départementale des Impôts Directs et des Taxes sur le Chiffre d'Affaires (DDFIP) : désignation d'un membre suppléant supplémentaire.

Pour mémoire :

Titulaires : Jacques CHEVALIER, Michel BERTRAND (désigné par le MEDEF)

Suppléant : Jean-Sébastien MENGIN

Proposition : Philippe REGNIEZ

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée

5.10 Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels – CDVLLP (DDFIP de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Colette HEISSER

Par mail en date du 22 mai la DDFIP de Meurthe-et-Moselle nous sollicite pour la désignation d'un nouveau membre titulaire de la CDVLLP en remplacement de Colette HEISSER. En effet, pour être conforme au nouveaux Arrêtés préfectoraux, le même représentant de la CCI ne peut pas être commissaire simultanément de la CDVLLP et de la Commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL). Colette HEISSER est membre suppléant de la Commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL).

Pour mémoire :

Décision de l'Assemblée Générale du 28 mars 2017 :

Titulaires : Olivier BERTRAND, Colette HEISSER, Jean-Sébastien MENGIN

Suppléants : Brigitte MEYER, Marie DE METZ NOBLAT, Philippe DUPONT

Proposition : Marie-Caroline ORLUC

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée

5.11 Commission départementale des impôts directs locaux – CDIDL - (DDFIP de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Sébastien MENGIN

Par mail en date du 22 mai la DDFIP de Meurthe-et-Moselle nous sollicite pour la désignation d'un nouveau membre suppléant de la CDIDL en remplacement de Jean-Sébastien MENGIN. En effet, pour être conforme au nouveaux Arrêtés préfectoraux, le même représentant de la CCI ne peut pas être commissaire simultanément de la CDIDL et de la CDVLLP. Jean-Sébastien MENGIN, membre titulaire de la Commission Départementale des Valeurs Locatives et des Locaux Professionnels.

Pour mémoire :

Décision de l'Assemblée Générale du 28 mars 2017 :

Titulaires : Jean BOONEN, Alex MULLER

Suppléants : Jean-Sébastien MENGIN, Colette HEISSER

Proposition : Valérie CREUSOT-RIVIERE

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée

6 Avis de la CCI sur les documents de projets d'urbanisme

Le 1^{er} Vice-président Gilles SCHAFF rappelle que le code de l'urbanisme stipule que les CCI, représentant les entreprises, sont des personnes publiques associées. A ce titre, elle participe à l'élaboration ou à la révision des PLU.

Dans ce cadre, elles sont consultées sur les projets de documents d'urbanisme et de planification territoriale (ce qui englobe, notamment, Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Aire de Mise en valeur de l'Architecture...)

La CCI rend un **avis consultatif** sur les projets arrêtés et soumis par les conseils municipaux.

Tous les avis sont présentés lors des réunions des groupes de travail territoriaux et sont soumis à l'avis de la Commission Infrastructures et Territoires.

→ **Dossiers examinés en Groupe de Travail Lunévillois**
le 7 avril 2017 à l'antenne CCI de Lunéville

6.1 PLU de Rosières aux Salines (C.C. des Pays du Sel et du Vermois)

- Procédure : révision du PLU
- Maire : Thibault BAZIN
- Population 2013 : 2873 habitants
- Activités : 189 établissements actifs (70 établissements inscrits au R.C.S.)

Principaux enjeux identifiés

- Priorité : maintenir et développer une économie diversifiée
 1. Développement de la zone industrielle des Sables (Syndicat Mixte)
 2. Pérenniser et faciliter l'activité artisanale au sein d'une nouvelle zone artisanale (<3ha)
 3. Faciliter l'activité de l'entreprise de logistique HENN en leur permettant de s'étendre en fonction de leur besoin et en repensant leurs déplacements
 4. Permettre une exploitation durable et raisonnée du sous-sol (carrières)
 5. Permettre le maintien du commerce de proximité dans le bourg-centre

Principaux points de la position de la CCI

- *La zone industrielle des Sables est sous la maîtrise d'ouvrage du SM de Meurthe-et-Moselle Sud. Elle a vocation à poursuivre son développement sous réserve d'exclure les implantations de commerce de détail en cohérence avec le SCoT et avec le SADD la Communauté de Commune du Pays du Sel et du Vermois.*
- *Malgré son enclavement relatif, l'entreprise logistique HENN peut s'étendre dans des conditions limitées en raison du classement imposé par le PPRI. Il s'agit de préserver l'activité.*
- *Concernant les carrières, l'exploitation de granulats est aujourd'hui assurée par la société des Sablières de la Meurthe depuis 1968 sur le ban communal. Elle bénéficie d'une autorisation préfectorale d'exploitation.*

Pour assurer l'avenir, le PLU affiche des sites potentiellement carriérables dans une logique de développement raisonné. L'exploitation de ces zones, aujourd'hui en partie agricoles, sera préalablement soumise à une autorisation du Préfet au titre des Installations Classées (code de l'environnement). Les surfaces sont importantes (près de 43 ha). Il s'agit d'un sujet sensible sur ce secteur. La profession est particulièrement vigilante sur le sujet. Mais il faut pouvoir maintenir une source d'approvisionnement de granulats d'autant plus que le Schéma Départemental des Carrières est caduc et que le Schéma Régional n'est toujours pas réalisé.
- *La création d'une zone artisanale ne pose pas de problème particulier. La surface reste modeste (0,93 ha) Il convient de rester attentif sur les conditions de son aménagement car les Orientations d'Aménagement Programmés sont plutôt permissives sur un secteur en bordure de l'A330.*

Proposition d'avis CCI : avis favorable sous réserve.

Le Bureau du 29 mai 2017 a validé cet avis

L'Assemblée Générale valide cet avis

6.2 PLU de Vigneulles (C.C. Meurthe Mortagne Moselle)

- Procédure : révision du POS transformé en PLU
- Maire : Philippe Daniel
- Population 2013 : 243 habitants
- Activités : 11 établissements actifs (5 établissements inscrits au R.C.S.)

Principaux enjeux identifiés

1. Pérennisation exploitation carrière GSM et bassin SOLVAY

Principaux points de la position de la CCI

- *Le PLU permet la pérennisation de l'exploitation de la zone graviérable GSM et celle du bassin de décantation de Solvay sur la commune. Le zonage et le règlement n'observent aucune remarque de la part de la CCI sur ce point.*
- *Le projet de PLU permet aussi la mixité des fonctions dans le tissu urbain y compris les établissements ICPE soumis à déclaration dans certaines conditions à date d'opposabilité du PLU approuvé. Cette disposition permet une souplesse intéressante pour l'installation ou la pérennisation d'activité au cœur de la commune.*

Proposition d'avis CCI : avis favorable.

Le Bureau du 29 mai 2017 a validé cet avis

L'Assemblée Générale valide cet avis

6.3 PLU d'Emberménil (C.C. de Vezouze en Piémont)

- Procédure : révision du POS transformé en PLU
- Maire : Jean-Paul Martin
- Population 2013 : 270 habitants
- Activités : 11 établissements actifs (aucun établissement inscrit au R.C.S.)
- **Pas de remarque sur l'économie générale du projet.**

Proposition d'avis CCI : avis favorable.

Le Bureau du 29 mai 2017 a validé cet avis

L'Assemblée Générale valide cet avis

6.4 PLU de Xousse (C.C. de Vezouze en Piémont)

- Procédure : révision du POS transformé en PLU
- Maire : Claude BOURA
- Population 2013 : 123 habitants
- Activités : 17 établissements actifs (2 établissement inscrit au R.C.S.)
- **Pas de remarque sur l'économie générale du projet.**

Proposition d'avis CCI : avis favorable.

→ **Dossiers examinés en Groupe de Travail Terres de Lorraine
le 27 avril 2017 à l'antenne CCI de Toul**

Le Bureau du 29 mai 2017 a validé cet avis

L'Assemblée Générale valide cet avis

6.5 PLU de Flavigny sur Moselle (C.C. de Moselle et Madon)

- Procédure : révision du PLU
- Maire : Marcel TEDESCO
- Population 2013 : 1733 habitants
- Activités : 110 établissements actifs (55 établissements inscrits au R.C.S.)
- Principale Entreprise : France Elévateur (190 salariés)

Principaux enjeux identifiés

Priorité : assurer la pérennité des activités économiques

- Développement résidentiel important (151 logement d'ici 2026)> accompagner les besoins
- Assurer la mixité fonctionnelle activité / habitat dans les espaces urbains
- Projet de création d'un multiservice – épicerie au centre du bourg
- Projet d'extension de la zone d'activité économique du Plateau (+2,2ha) pour l'entreprise Wücher (0,71 ha) et pour l'accueil d'artisans (1,48 ha)

Principaux points de la position de la CCI

- La cohérence du développement économique et des zones d'activité à l'échelle de la C.C. Moselle et Madon n'est pas évoquée dans le rapport de présentation. Le projet d'extension de 2 ha de la ZAE du Plateau mérite une justification particulière dans une perspective communautaire de gestion du portefeuille d'actifs fonciers à vocation économique. Cet agrandissement de la zone est dédié à l'entreprise WUCHER (0,71 ha) et préférentiellement à l'accueil d'activités artisanales (1,48 ha).
- Par souci de cohérence avec la volonté de proposer une offre commerciale de proximité au centre-bourg, le règlement de la zone UY (zone d'activité du Plateau) doit exclure l'accueil de l'activité de commerce de détail
- Les conditions d'accueil des ICPE dans la zone UY peuvent paraître excessives eu égard au caractère de la zone d'activité et à sa localisation par rapport au bourg.
- Dans la zone UY, il convient d'interdire les possibilités d'accueil de l'habitat et restreindre celles concernant le gardiennage, en l'intégrant au volume des bâtiments d'activité pour éviter des conflits d'usage à terme.

Proposition d'avis CCI : *avis favorable sous réserve.*

Le Bureau du 29 mai 2017 a validé cet avis

L'Assemblée Générale valide cet avis

6.6 PLU de Ménil la Tour (C.C. Terres Toulaises)

- Procédure : révision du PLU
- Maire : Bernard DEPAILLAT
- Population 2013 : 332 habitants
- Activités : 17 établissements actifs (14 établissements inscrits au R.C.S.)

Principaux enjeux identifiés

Priorité : maintenir et développer l'activité économique

- Permettre la réhabilitation (logements + activités commerciales) de l'ancienne fromagerie en tenant compte de la proximité du Terrouin et ses débordements.
- Favoriser l'installation, le développement, le maintien de commerces de proximité et activités non nuisantes au sein du centre du village (artisanat, services, etc...)

Principaux points de la position de la CCI

- Le règlement et le zonage ne posent pas de difficulté particulière et n'entravent pas l'installation d'activités économiques (non agricoles) dans un rapport de compatibilité avec l'existant.

- Les conditions de la réhabilitation de l'ancienne fromagerie nécessitent une attention particulière sur le projet urbain et bâti en entrée de village par la D 904.

Proposition d'avis CCI : *avis favorable.*

Le Bureau du 29 mai 2017 a validé cet avis

L'Assemblée Générale valide cet avis

7 CCI Métropolitaine

Le Président François PELISSIER rappelle que le vendredi 30 juin 2017 se tiendra l'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle uniquement dédiée à la création de la CCI Métropolitaine, une étape exceptionnelle de la transformation de l'institution.

Au même moment, le Conseil Communautaire de la Métropole du Grand Nancy délibèrera sur la convention liant la CCI et la Métropole.

Ce projet collectif qui a été travaillé par les services des deux structures et a été présenté récemment lors d'une séance de travail à l'équipe des élus de la CCI et de la Métropole travaillant sur le sujet.

Le Président François PELISSIER informe que ce document cadre présente cinq grandes ambitions partagées entre le Grand Nancy et la Chambre : sur l'International, Innovation, développement des compétences, marketing territorial... Ces ambitions feront l'objet d'un plan d'action opérationnel qui sera présenté cet automne et permettra de déterminer de quelle façon cela impacte notre projet de l'entreprise et la ligne de marche pour les 18 prochains mois. Il conviendra de trouver l'organisation et le mode de gouvernance entre la Métropole, la CCI, une agence de développement Grand Est, une agence de développement SCALEN, l'Université, les outils de création et d'accompagnement des porteurs de projet etc.

Nous serons la 15^{ème} chambre métropolitaine.

Nous aurons l'occasion de présenter le modèle organisationnel de la CCI de Meurthe-et-Moselle lors d'un séminaire de travail de la CCI Grand Est le 2 octobre prochain.

L'Assemblée Générale prend acte

8 Forum Economique 2018

Le Président François PELISSIER informe qu'un travail sur la reprise du Forum Economique a été engagé. Deux manifestations pourraient se succéder : le forum et les Ailes de Cristal.

Il est proposé de revenir aux fondamentaux de la première édition :

- Un Conseil Scientifique
- Deux plénières
- Les Ateliers

- Lieu : Place Stanislas

Le forum aurait lieu au mois de mars 2018.

L'Assemblée Générale prend acte

9 OREE

Annexe 6 : Projet de Convention OREE

Annexe 7 : Projet de statuts OREE

Le Président François PELISSIER informe qu'une réunion ressemblant les chambres, les syndicats patronaux, les fédérations et branches professionnelles s'est tenue le 8 juin. Nous sommes en train de créer une association fermée, un G15, avec une présidence tournante et qui se réunira tous les trimestres.

L'objectif de l'association est de porter un certain nombre de sujets au niveau du Grand Est et on commencera en septembre par les Assises de la Formation en présence des représentants de l'Etat, du Rectorat, de l'Université, de la Région Grand Est. L'objectif des Assises est de faire un point sur ce que chacun fait en matière de la formation et comment faire mieux et moins cher de façon à s'intégrer dans un parcours de la formation pour offrir des compétences pour nos entreprises.

Une rencontre des membres de l'OREE avec les nouveaux députés est également programmée.

L'OREE souhaite les informer régulièrement de l'avancée des projets économiques, de la température des ressources économiques afin qu'ils puissent avoir toutes les données nécessaires notamment dans les périodes où ils vont travailler sur la Loi du Travail.

L'Assemblée Générale prend acte

10 Pôle Entrepreneurial

Le Président François PELISSIER informe que ce sujet est étudié en Commission présidée par Jacques CHEVALIER. L'objectif du projet est de réunir un certain nombre de partenaires pour arriver à construire une offre globale sur l'accompagnement de l'entrepreneuriat, de la sensibilisation de l'entrepreneur en passant par la couveuse, par l'Hôtel d'entreprise, la pépinière, l'espace coworking, la formation, l'accompagnement, le financement. La Chambre n'est pas seule, elle a des partenaires de qualité avec qui elle doit travailler au travers de la capitalisation des compétences croisée.

L'objectif est de boucler le dossier avant la fin de l'année et on aura l'occasion d'évoquer ce projet à la prochaine Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte

11 Sport en Entreprise

Une équipe de deux élus Thierry GIGOUT et Valérie CREUSOT-RIVIERE travaille ce sujet.

La Chambre veut se positionner comme étant un acteur important à tout ce qui touche à la performance globale en entreprise qui se repose sur la performance financière, technique performance économique etc. Et de plus en plus on parle de la performance en termes de bien être , qualité de vie, en termes de sport des collaborateurs.

En liant les deux performances on va décliner des choses assez intéressantes et voir comment l'entreprise et le sport, l'entreprise et l'équilibre, l'entreprise et le bien être fonctionnent. Il s'agira des Séminaire prestiges, du Business Cool Festival, de la Création d'un comité départemental de la Fédération Française de Sport en Entreprise, Fonds de dotation etc

L'Assemblée Générale prend acte

12 Questions diverses

12.1 Territoire du Toulinois : désignation de Daniel CERUTTI pour le poste de référent adjoint du territoire du Toulinois en remplacement de Fabrice CHARTREUX

Le Président François PELISSIER informe que suite à l'élection de Fabrice CHARTREUX à la présidence de la Communauté de Communes du Toulinois il est proposé de le remplacer dans sa fonction de référent adjoint du territoire du Toulinois.

Pour mémoire :

Référent du territoire du Toulinois : Philippe PERRIN

Proposition :

Référent adjoint du Territoire du Toulinois : Daniel CERUTTI

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation

12.2 Règlement des Achats

Annexe 8 : Règlement des achats CCI Grand Est

Lina GILSON informe que suite aux décisions de la CCI Grand Est il est indispensable que les CCIT adoptent le règlement des achats dans les mêmes termes que le règlement régional. Toutefois, les CCIT ont une liberté totale pour l'organisation des procédures d'achats inférieurs à 25 000 €.

Les CCIT doivent également fixer le seuil à partir duquel il convient de réunir la Commission des Marchés de la CCIT pour les achats territoriaux entre 90 000 € et 135 000 € (Le seuil de la

Commission des Marchés de la CCIR est à 135 000 €).

Proposition du Règlement des Achats de la CCIT de Meurthe-et-Moselle :

1. De 0 à 24 999 euros => Consultation par la CCI 54
Inferieur à 4000 € HT = 1 devis
De 4000 € à 25000 € HT = 3 devis
2. De 25 000 euros à 134 999 euros => Procédure adaptée, Commission territoriale des Marchés à partir de 90 000 euros
3. A partir de 135 000 euros => Procédure formalisée, Commission Territoriale des Marchés

Le Bureau du 29 mai 2017 a donné un avis favorable à cette proposition de procédure des achats

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Règlement des Achats tel que présenté

12.3 Délégations de signature

Annexe 9 : Délégations de signature

Le Président François PELISSIER informe que les délégations de signature ont été mises à jour en conformité avec la procédure des achats de la CCI Grand Est.

L'Assemblée Générale prend acte

12.4 Immeuble sis Viaduc Kennedy à Nancy - Création d'une Société Civile Immobilière et transfert du bien aux CCIT lorraines

Le Président François PELISSIER soumet au vote de l'Assemblée Générale la proposition de délibération relative à la création d'une SCI et au transfert de l'immeuble sis Viaduc Kennedy à Nancy aux CCIT lorraines :

PREAMBULE

L'immeuble sis au Viaduc Kennedy à Nancy était propriété exclusive de la CCIR Lorraine. Afin d'organiser le transfert du bien au bénéfice des CCIT lorraines en prévision de la disparition de la CCIR Lorraine, les CCI lorraines avaient décidé de la création d'une SCI lors de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2016.

Compte tenu des formalités et délais inhérents à sa constitution, la SCI n'a pas pu être créée avant fin 2016, date de la disparition de la CCI Lorraine.

L'immeuble sis viaduc Kennedy est désormais propriété de la CCI Grand Est par l'effet de l'article 4, 2° du décret n°2016-425 du 8 avril 2016.

La CCI Grand Est n'ayant pas vocation à gérer ce bâtiment, il convient d'organiser le transfert de l'immeuble aux CCIT lorraines suivant le même mécanisme que celui imaginé initialement.

Vu

- le Code de commerce,
- le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle,
- la délibération de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle en date du 27 juin 2016 décidant la création de la SCI,
- la délibération de la CCI Grand Est en date du 12 juin 2017 décidant la constitution de la SCI avec les CCI lorraines,

L'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 19 juin 2017 dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,

- après avoir constaté que le quorum est atteint,
- après avoir entendu le rapport de la Directrice Générale Lina GILSON

Confirme :

- La délibération de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle en date du 27 juin 2016 décidant la création de la SCI,
- La substitution de la CCI Grand Est à l'ex CCI de Région Lorraine,

Approuve :

- Le projet de statuts annexé à la présente délibération,

Décide :

- L'acquisition des parts de la CCI Grand Est par la CCIT de Meurthe-et-Moselle sur la base de la clé historique correspondant à sa quote-part dans la TFC 2011, soit l'apport en numéraire de 8 171 € en contrepartie de 81 parts de 100 € de valeur nominale,
- La prise en charge et le remboursement à la CCI Grand Est de tous les frais et débours et autres droits liés à cette opération en fonction de la clef de répartition correspondant à la quote-part de la CCIT de Meurthe-et-Moselle dans la TFC 2011,

Autorise

- Son Président à signer les statuts correspondants annexés à la présente délibération,
- Son Président à prendre toutes les mesures consécutives à cette délibération.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de délibération

Le Président François PELISSIER passe la parole à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle Philippe MAHE.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Depuis ce matin, je suis à nouveau autorisé à sortir ! c'est-à-dire que la mise en réserve en période pré-électorale s'est achevée. J'ai souhaité donc répondre favorablement à votre invitation comme j'ai participé ce matin à la session de la chambre d'agriculture pour faire un tour d'horizon de la conjoncture économique de notre département.

Vous connaissez la priorité que constitue pour moi le développement économique du département et

l'accompagnement de toutes les actions, de tous les projets, qui favorisent l'investissement et la création d'emplois.

Le réseau circulaire du Grand Est est en place. Après les vicissitudes de 2015/2016, le paysage est quasi stabilisé. Je salue et j'accompagnerai votre démarche de création d'une CCI métropolitaine telle que vous l'avez décidé en mars dernier.

Je prendrai le temps de saluer le travail accompli par la CCI sur notre territoire et de rappeler les projets en devenir (2), mais permettez-moi tout d'abord de vous faire part de quelques considérations sur la conjoncture économique de notre département (1). Je partagerai également avec vous les principaux objectifs que le gouvernement a fixé et qui seront l'objet d'un ensemble de réformes dès la rentrée prochaine (3).

1. Conjoncture économique de la Meurthe-et-Moselle

La mise en œuvre des mesures visant au développement économique et de l'emploi, qui ont commencé à produire significativement leurs effets à partir de 2016, dont la confirmation est claire en ce début d'année.

Ainsi au premier trimestre 2017, le PIB a progressé de 0,3 %, l'investissement global a augmenté de 0,9 %, celui des entreprises de 1,3 %. Cela témoigne d'un climat des affaires en 2017 clairement orienté à la hausse, notamment dans les secteurs de l'industrie, des services et de la construction.

*Cela traduit une **meilleure santé des entreprises du département** : un chiffre d'affaires en progression de +2,3%, des exportations qui augmentent, des défaillances d'entreprises en recul tous secteurs confondus. Les crédits mobilisés (Banque de France) en faveur des entreprises à la fin du mois de février 2017 ont progressé de +3,6 % en Meurthe-et-Moselle, ce qui atteste un regain de confiance et de relance de l'investissement.*

Sur le front de l'emploi, alors que le dernier taux de chômage connu (fin décembre 2016) s'établit à 9,7 %, soit une baisse de 0,3 % sur une année, on constate également que le nombre de licenciements économiques est en baisse de 21% à fin mars 2017 sur les 12 derniers mois glissants. Concernant les demandeurs d'emploi, on note une baisse de 2,5 % le mois dernier, avec de bons résultats qui concernent aussi bien les jeunes que les seniors.

Ces premiers résultats sont positifs pour 2017. Ainsi dans le département, le CICE accordé aux entreprises depuis le début du dispositif se cumule à 159 millions d'euros dont 38 millions en préfinancement ; le crédit impôt recherche consommé s'élève quant à lui à 14,7 millions d'euros depuis 2014.

2. Je veux également saluer l'engagement de la CCIT, à la fois pour le travail accompli et pour les projets en devenir.

Depuis plus de 400 ans, les chambres de commerces et d'industries sont des moteurs du dynamisme économique de notre pays. Les CCI ont un rôle de facilitateur de projets, de relais et d'appui pour les entreprises du département.

Je me réjouis du partenariat fort et du travail étroit entre la CCI et les services de l'Etat en Meurthe-et-Moselle, notamment dans le cadre de la **cellule de veille économique**, du service public de l'emploi et demain le SPEP (service public de l'emploi de proximité) Métropolitain.

Nous mettons d'ailleurs en place, dans quelques jours, un SPEP métropolitain pour adopter le dispositif au nouveau paysage territorial.

L'Etat et la métropole du Grand Nancy se sont aussi engagé autour du **Pacte d'innovation**, signé le 2 décembre 2016. Je veux rappeler que ce Pacte compte **13 opérations structurantes pour le territoire**, avec notamment la création de la Maison de l'entrepreneuriat et de l'innovation sur le technopole Henri Poincaré, mais aussi la création d'un campus des industries technologiques, ou encore le développement du pôle touristique du sud du département.

L'ensemble des opérations est évalué à 24 millions d'euros, l'Etat y contribue à hauteur de 7,6 millions (FSIL Pacte d'innovation), soit environ 30 %. Pour mener à bien ces projets, la **mise en place d'une chambre de commerce métropolitaine** semble indispensable.

C'est donc à raison que l'Etat vous accorde sa pleine confiance car vous participez au dynamisme économique de notre pays. Nous devons veiller à ce que les CCI, l'Etat et les collectivités territoriales continuent à travailler main dans la main. Ce partenariat solide est un gage de compétitivité et de réussite économique.

La CCI est également associée depuis plusieurs années à la mise en œuvre des **conventions de**

revitalisation, en promouvant la convention sur le territoire concerné et en instruisant les demandes de financement des projets de création d'emplois. Deux conventions sont actuellement en cours dans le département :

- *l'entreprise MERSEN, avec la création prévue de 38 emplois et un montant de convention de 168 000€ ;*
- *l'entreprise VIVARTE, avec la création de 113 emplois et un montant de convention de 338 000€.*

C'est là encore une illustration du partenariat entre l'Etat et le réseau CCI.

3. Enfin, permettez-moi de conclure avec les principaux objectifs fixés par le Président de la République autour de l'assurance chômage, de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Les Préfets seront réunis le 27 juin prochain par le Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur.

A ce jour, seuls les salariés peuvent bénéficier de l'assurance chômage. C'est un droit essentiel auquel l'État est bien évidemment attaché. L'objectif rappelé par le Premier Ministre Edouard PHILIPPE est d'étendre ce droit aux salariés démissionnaires et aux indépendants, pour plus de justice sociale et plus d'efficacité sur le marché de l'emploi.

Dans le même esprit, le système de formation professionnelle sera profondément rénové via un effort massif en direction des demandeurs d'emploi, des jeunes et des salariés.

Faire de la formation un axe prioritaire est quelque chose que nous avons nous aussi en partage dans le département. En effet, le plan de formation mis en œuvre en 2016, soit 10 000 entrées en formation, a permis un taux de retour à l'emploi de 58,2 %, un des meilleurs taux de la région Grand Est.

Enfin, l'apprentissage connaîtra une refondation afin que celui-ci participe à l'insertion professionnelle des jeunes. Le gouvernement entend faire de la France une référence en la matière en Europe.

En ce qui concerne le réseau des CCI, le Gouvernement souhaite lors du renouvellement de la convention d'objectifs de moyens (COM) qui sera conclu avec la CCI de la région Grand Est, que

trois priorités soient mises en avant : l'aide aux entreprises, la formation, et la transformation numérique. L'objectif poursuivi, ce sont des entreprises modernes et plus compétitives.

Ces diverses réformes économiques doivent trouver un écho favorable sur notre territoire, nous devons faire preuve de courage et prendre des initiatives en la matière.

Une perspective qui sera précisée prochainement par le gouvernement mériterait de plus amples discussions entre les services de l'Etat et la CCIT dans notre département : les emplois dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec notamment le dispositif des emplois francs. Le Président de la République Emmanuel MACRON entend initier ce programme avec des modalités d'application plus incitatives. Toute entreprise qui recrutera en CDI un demandeur d'emploi issu d'un quartier prioritaire de la politique de la ville bénéficiera d'une aide de 15 000 € versée sur 3 ans, contre une aide plafonnée à 5 000 € dans le précédent programme. Cette mesure sera ouverte à tous les demandeurs d'emploi sans limite d'âge ou de durée d'inscription à Pôle Emploi, et ce quel que soit leur niveau de qualification.

Je souhaite un engagement fort et réciproque de l'Etat et des entreprises en faveur des quartiers dans notre département. Dans tous les quartiers prioritaires, j'ai la volonté de créer un double mouvement : y faire venir les entreprises, et en faire sortir les demandeurs d'emploi. Ensemble, il nous faut réussir ce projet porteur de dynamisme pour notre département et de cohésion entre les territoires.

Pour ce qui est de la méthode, ces réformes nationales seront menées par le gouvernement dans le respect de ses partenaires, les organisations syndicales et patronales. Elles seront respectées et écoutées. Ce programme de réformes fera l'objet de discussions approfondies avec les partenaires sociaux à compter du mois de septembre 2017.

En conclusion, je veux vous redire que nous partageons un seul et même objectif : soutenir les entreprises du territoire, pour renforcer l'activité, l'investissement et l'embauche.

Confiance, engagement, courage et efficacité : voilà les mots qui doivent décrire notre état d'esprit dans cette action que nous menons ensemble pour l'économie de notre département.

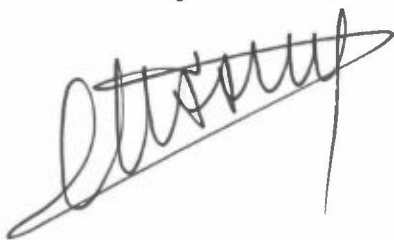
Je vous remercie. »

Applaudissements.

Le Président François PELISSIER remercie Monsieur le Préfet pour son intervention.

Le Président François PELISSIER demande si des personnes ont d'autres remarques à formuler. Dans la négative, et étant donné que l'ordre du jour est épuisé, il lève la séance à 20h30.

**Le Président,
François PELISSIER**



**La Secrétaire,
Christine BERTRAND**



